

Protocole à mettre en œuvre en cas de détection de COVID19 au sein de votre club

Lorsqu'un membre de votre club présente des symptômes liés à la COVID19, celui-ci doit immédiatement être isolé puis quitter la structure afin de consulter un médecin et effectuer un test PCR (test nasal) au plus vite.

Si le résultat du test est positif :

Pour le sportif :

- S'isoler et respecter une période de quatorzaine à domicile.
- Lister les personnes qui auraient pu être contaminées.
- Respecter les gestes barrière même à la maison.

Pour le club :

- Contacter le responsable de l'association et/ou le président, ainsi que le service jeunesse et sports au 01 79 71 42 40 ou au 06 27 22 43 15.
- Contacter l'ARS (Agence Régionale de la Santé) au 01 40 97 97 97 afin de les informer et suivre leurs recommandations.
- Identifier et établir la liste des contacts du cas COVID.
- Recenser les cas « non contacts ».
- Renseigner ou faire renseigner le document « contener » de l'ARS afin de recenser les cas COVID, ainsi que les cas non contacts.
- Contacter les cas contacts afin de les informer de la situation et leur demander d'effectuer un test de dépistage (PCR) à J+7 (si apparition de symptômes entre temps faire le test au plus vite).
- Contacter et informer votre fédération : se référer au protocole de la fédération dans le cas d'équipes en compétition en fonction du nombre de cas Covid positif.
- Établir un tableau de recensement des résultats des tests.
- Communiquer à l'ARS l'ensemble des cas positifs et négatifs après avoir obtenu les résultats des tests.
- Avant une réintégration dans l'activité (et après la période de quatorzaine) refaire un test PCR pour les personnes testées positives initialement.